

# Correspondance et papiers de la famille DE NOAILLES. (1557-1755). XIII-XV Lettres concernant la famille de Noailles. XII [...]

. Correspondance et papiers de la famille DE NOAILLES. (1557-1755). XII-XV Lettres concernant la famille de Noailles. XII Années 1661-1719.. 1501-1800.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)

- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source

- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autres bibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

6919

11.  
64.

*Supp. g. 225 A 12*

*Table des Lettres des Roy Louis XIV.*  
Principales personnes et  
circonstances de la  
correspondance de  
M. le Prince de Condé et  
de M. le Prince de Conti  
et de M. le Prince de  
Vendôme pendant les  
années 1661, 62, 82, 83, 85, 87, 93 et 94.

*Lettre de l'an XIV.*

*1694.*

*P*our lui marquer sa joie du bon que  
vous delez rendre M. le R<sup>e</sup> de Neufchâtel, pour la  
Bataille qu'il vous regarde en Catalogne,  
Sa Majesté ayant de faire partie à M. le R<sup>e</sup> de  
Vallence en France, les vivres amirantes de son  
armée et de son armée à cette occasion.

*Lettre de M. le Due d'Orléans —*  
*Reposant à Regent.*

*1694*

*26 Jun* Autre Lettre de l'Ampliement sur l'ordre  
*v... 5* ay demain.

*Lettre de Mad<sup>e</sup> de Montpensier*

*1687.*

*Paris 18 Mars*

*Pour la faire un Compliment sur  
le mariage de Mad<sup>e</sup> la Comte de Guiche*

*Lettre de la Reine d'Angleterre*

*1693.*

*S<sup>r</sup> Yamam  
le 13 Xbre*

*Pour la faire un Compliment sur  
la mort de Mad<sup>e</sup> la Marquise de Lamardin  
sa fille.*

*Lettres de Mad<sup>e</sup> la Marquise de  
Montpensier.*

*1693.*

*à S<sup>r</sup> Cyr<sup>e</sup>*

*Autre Compliment sur la mort de Mad<sup>e</sup>  
la Marquise de Lamardin sa fille.*

*1694.*

*Yves 4 Janv<sup>r</sup>  
1694.  
Autre Compliment sur la mort  
de la Marquise de Lamardin  
sa fille.*

*Yerbailler regre  
p 16*

*Sur le mariage de la  
apprenant la faire une nouvelle approbation de la partie  
de M<sup>r</sup> Arque de Chalon Digne Scéles.  
Slogne sur sa grande vertus.*

*Lettres de M<sup>r</sup> le R<sup>e</sup> de Vouille  
Anne Julie à Mad<sup>e</sup> la Duchesse, et  
de Vouille sa mere.*

*1687.*

*Sur le mariage qui tou<sup>t</sup> est connu  
prout le mariage de sa fille avec M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de  
Guiche mycunant honn<sup>o</sup> que M<sup>r</sup> le R<sup>e</sup>  
douera, et qu'il se chargera de garder l'an  
à laure. De ce qu'il aurait enfin que  
ce mariage fut fait à Chalon par son  
fils à la personne de Mad<sup>e</sup> sa mere*

*1693.*

*Sur le mariage que le Roy n'a pas  
lui approuvé qu'il a fait avec R<sup>e</sup> de France.*

*Marque qu'il arrivera icelle si Mad<sup>e</sup>  
la bonne réputation que lui a faite le Roy  
qui que Mad<sup>e</sup> de Montpensier l'ayant*

*1696.*

*29*

qui a iuy degrands biens qui est au  
cote Campagne, mais comme le bon dieu en  
de son conseil l'a fait conseil. Il a pris en  
qui auyt servit son frere.

*Verso le 17.9.60.* Il dit aplois qui au devois iuy  
son frere et d'apprendre en noms de  
nouvelles de Mad<sup>e</sup> la mere. Il m'aide le  
confesseur qui a au avec Mad<sup>e</sup> de Maintenon  
qui lui a tenu qu'il avoit de bonnes. Il ajouta  
que le Clos lui aste bonne de lui parle  
et de l'ecouté. Il n'a pas apperçu qu'on ait  
a abusé tout aquel aste, mais il se met  
au dessous des yeux, cest quil peut  
d'autant mieux, qui n'a jamais eu rien  
a se reprocher.

*28.10.1660.* Du combat il est fache du retard  
qui trouve la reine devant le Paris, dont  
nepuis prevoit la cause. Nourrit de sa  
Sante qui est meilleure. Si au qu'il regarde  
du devois de M. son frere, ausy plus il est  
en nys plus rassuré de bonnes de  
Mad<sup>e</sup> de Maintenon.

*Sur le 13.10.60.* Mande qu'il soit devois de son Régiment  
de Corabie en faveur de son fils. Die que  
M. le R<sup>e</sup> de Bessons, alain de sa famille  
très pauvre et digne de vita, ausy plus il  
ne peut avoir reloux de Mad<sup>e</sup> de Maintenon,  
mais le Roy n'a pas bien a beaucoup  
précé, ausy plus comme il n'a rien a se  
reprocher il n'a tout cuor les mains et Dieu

*Le 18.10.60.* Lettre de détail sur une affaire entre  
M. le R<sup>e</sup> de Noyelles et M. de Boulon  
alors que la succession de Melleme  
voulait l'autre sera mise alternativement  
à la mort d'auant de la famille des deux  
mâles jusqu'à ce que la possession du fonds soit  
justifiée.

LETRES DE M. le R<sup>e</sup> de L'Arceau.

1695.

*Sur le 22.9.60.* Pour l'informe dela maladie de Mad<sup>e</sup>  
le 10. de L'Arceau dont la Sante devient meilleure  
comme cela fait de se rendre à Paris.

*Noyelles le  
6.X.60.  
F... 42.*

Pour faire part de son accabllement

delaporte qu'il vnu des faire d'une femme qui  
renoncio alafio le caractere de bonne fille, et  
bonne femme et bonne mere, qui en meurant  
a renommance la susfau au Mad<sup>e</sup> la Duchesse  
de Noailles la Dauphine

### Lettre de M<sup>e</sup> Marguia de Poulon

1687.

en Bourgogne le

1<sup>er</sup> Janv<sup>r</sup> 44. Vouville desa Sanc<sup>t</sup>. Seo renommance  
des bonnes dons lui donne des marques Mad<sup>e</sup>  
la Duchesse. Le vnu de cette L<sup>e</sup>tra contiene de  
des D<sup>e</sup>c<sup>o</sup>ts peu int<sup>é</sup>ressants.

### Lettres de Mad<sup>e</sup> de Montourville

1683.

en Bourgogne le 18  
Janv<sup>r</sup> 46. Lou lui marques le plaisir avec lequel  
elle apprend le bona officio, quelle aeu la  
bonne delui rendre aupres de M<sup>e</sup> la Duchesse  
de Noailles.

20<sup>me</sup> Avril 48. Lou la renomme des saines quelle  
vous avez prudement a son affaire, et de la b<sup>e</sup>

8  
ave laquelle elle vnu bien engag<sup>e</sup> M<sup>e</sup> M<sup>ab</sup>  
alors sa vroide approbation aupres du Roy

52. Lou lui renvoie la satisfaction quelle  
veut, d'apprendre que M<sup>e</sup> M<sup>ab</sup> a le  
Gouvernement de la Province.

54. Lou lui fait le detail de la mort d'une  
fille professe de leur maison, qui n'ayant  
jamais marqu<sup>e</sup> le monstre nientement  
desa vocation, fait conno cependant le  
dans le public des propos ridicules, sur quoi  
elle relance le bonheur de M<sup>e</sup> la Duchesse  
et l'approbation de M<sup>e</sup> M<sup>ab</sup>.

Lettre de M<sup>e</sup> M<sup>ab</sup> de Sabat a  
M<sup>e</sup> la C<sup>e</sup> de Noailles Anne Julie,  
fau e B<sup>el</sup> de France en 1693.

1661.

1. Lou lufaire connoire eloignement  
ouil en emploie les moyens de l'empire  
pour parvenir au titre Honorable de

Ordre du S<sup>r</sup> Syr, son  
nom sa religion et son appellation  
ne sauroient évoquer à un faiseur, qui  
maitroue de lui faire peser l'assassin, la con-  
ce des bonnes, que nos soins lui ont acqui-  
de. Tels sont les sentiments que  
l'adversaire<sup>me</sup> renferment le plus cayant, la<sup>e</sup><sup>meilleure</sup> est  
de G. de Moatier<sup>me</sup> une Lettre du 20. ḡo<sup>r</sup>, avec un Mémoire  
propos faire les intentions de feu son fr̄. à son éga-  
le cardinal Marigny la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> sont deux autres lettres du  
26. La 4<sup>e</sup> est une Lettre du 29 du même m<sup>th</sup>  
et la cinquième plus enfin, datée du 26  
Janvier 1652 en un Mémoire au Roi, par  
lequel il imoigne combien il est pénible de  
grader dans Sacré M<sup>r</sup> daigne le comble H.  
cunis auquel astur pour dévoiler le hui-  
delà pion qui leva faire ferme les Oeillets  
aux quels voyous levo l'assassin<sup>et</sup> quin<sup>23</sup> jullet

9

lettres de M<sup>r</sup> le R<sup>al</sup> de Noailles  
A une Julie à M<sup>r</sup> l'Abbé de Chalon  
son frère et à M<sup>r</sup> de Guerville.

¶ N<sup>r</sup> l'Abbé de Chalon  
Sur une affaire qu'il a juge par  
avocat de maître au jugement des arbitres  
comme une contestation Civile, mais qu'il  
convenoit mieux déclarer à telz d'un casse,  
jaufa M<sup>r</sup> de Ch. a convaincu un voilà,  
querraiemblablement il ne nommera pas  
tanc d'un amie qu'il deviendra voilà. Il  
est impossible de convaincre par une Lettre  
la nature de l'affaire et le nom des parties  
intéressées.

¶ N<sup>r</sup> de Guerville  
M<sup>r</sup> le R<sup>al</sup> n'a pas fait un peu son  
voyage de Mouchy. La suite de cette Lettre  
cette dans quelqu' details, sur l'affaire  
cy dessus, mais n'importe pas mieux que

la nature de ces affaires.

Demandez la page 7<sup>e</sup>  
jusqu'à 82. Les cinq différentes pieces, y appartenant  
que nous trouvons parmi les lettres, qui  
en forme à venir, sont en françois et en  
espagnol et toutes relatives aux que-  
de Catalogue de 1690 à 1691. I.

6

Lettres du Roy Louis 14.  
Princes, Princesses et personnes  
de considération à Mad<sup>e</sup> la  
Duchesse de Noailles d'ouairiee

a nos sartis le 5<sup>me</sup> juill<sup>1694</sup>

Le service que le mal de nos  
ment de mes ordres est si  
considérable et peut au contraire  
si grande des suites que je suis  
méprisé par les uns en Rémy,  
mais je tiens à ce que mon  
langage en soit assuré et  
que j'ay pour long temps et  
l'antiquité mesme et pres le plus  
fréquent fait de la manière dont  
je suis condamné la bataille que  
j'aggrave me fait pour presque  
mis mes armes en décompte  
mais ce que je ne me souviens pas  
trouvé avec plus de raison et  
pour ce de l'ordre que dans une

8

est le plus pres de nos  
que nous faites de bon soin  
pour nous deux d'interroger  
les balans que l'antiquité  
nous laisse et sommes et que  
nous faisons avec l'ay de ce que  
on trouve pour faire place  
merci de leur grande amitié  
qu'on ne peut pas avoir plus  
de temps et de considération  
que j'en ay pour nous et pour  
notre mère je crois que nous  
ne serons pas faibles d'apprendre  
que l'ay fait le mariage de noble  
mal de camp MM

ma femme  
la Duchesse de Noailles  
la Donaure

9\*

1694

Lette de Mme Le Due d'Orléans  
Depuis reçut

八

-10-

Le xviii<sup>e</sup> de juillet  
1694  
M. le chevalier de la Baillie  
me fit faire une partie de  
son château par mes soins  
pour faire apprécier la facilité  
avec laquelle il fut construit  
et acheté à la vente  
de la ville de Paris pour l'usage  
de la noblesse qui fut au contraire  
des autres bâtimens de la ville  
pour faire des œufs et des pâtes  
qui sont préparés et mis  
dans des assiettes et cuits  
dans un four à la manière  
de nos catholiques où le four  
est tout à fait à bras et  
qui fait faire de fort bons empêch-

6

"

are not put away from us  
but a few days ago  
you left us & took up  
and part of the hill like  
forests and streams

1/14

Philippe.

1687.

127

L'Or de la Mademoiselle de  
Montpensier

of the Queen  
of the French  
in France

Janv le 18 1611  
Il est venu de l'armée  
I me faire faire un chapeau  
sur la maniere de la  
chapeau de la Reine il vous  
meut devant que j'eusse  
rencontré plus d'autre que  
nous il est venu de l'armée  
Il me fait le chapeau comme  
peut être monsieur le Roi  
Tout au moins il fera

75

mus mus mus omis ilpa  
pt has winn med pa  
id minis cu mne  
y and emiki inna  
hui dini wui values

A Malane  
Lulu Durandville  
memorie

15 +

Lettre de la Reinigungskasse

1095.

Ma Cousine, La part toute particulière que je prend en tout ce qui vous touche, m'a fait apprendre avec beaucoup de douleur la Mort de la Marquise de Luardin verte fille. Je connais trop votre vertu pour douter que vous supportiez cette perte avec une entière résignation, et le succès en sera d'autant plus agréable à Dieu, que sa personne vous estoit extrêmement chere; Je voudrois pouvoir contribuer en quelque chose à votre consolation, et vous faire connaître par des marques évidentes de l'Estime que j'ay pour vous, avec combien distingue ~~que~~ je suis, Ma Cousine, a s<sup>e</sup> Germain en Laye le 13<sup>e</sup> Decembre 1693

Votre affectionnée Cousine

Je vous prie de faire mes Complaisances à M<sup>e</sup> de Chalon  
que la perte qu'il m'a faite, il a bœuvra d'une grande  
necé pour se consoler lui même et nous consoler en même  
Temps, c'est ce que Dieu lui a donné et nous estois bien heureux  
de vivre en la sainte compagnie d'un tel P<sup>r</sup>, aussi est-il  
heureux d'avoir une telle Mme car il suis persuadé que vous  
vous enriderez avec grecx fier tous deux ainsi que ne puis toutes  
trois venir en tout abusur le mausse arrière.

A. Ma Cousine la  
Duchesse de Montille

17 \*

L'ouverture de la

1693 et 1694.

Paris le 1<sup>er</sup> Decembre

1693

Je vous prie que je ne me quitte plus aucun  
endroit étant toute renfermée dans l'Or-  
ti ne puis Madame rester à l'ouïe de  
vous assurer que je sens dans cette min-  
ce occasion tout ce que je dois sentir pour  
vous et qu'il n'y a rien que je ne fasse pour  
l'apaiser votre juste douleur. Rien qui  
vous la donnez fera bien pour vous consoler  
et la manière chrétienne et charitable  
dont Madame votre fille me parle  
est ce qui peut le plus vous soulager.  
Nous prions Dieu pour vous et pour  
elle Madame et je vous conjure de  
croire que rien ne vole l'ultime le  
respect et la reconnaissance q'<sup>ue</sup> j'ai pour vous.

<sup>14</sup>  
19

Fait le 19 juillet

1694

Une bataille gagnée en Roussillon  
à l'ouverture de la campagne madame  
me sensible voie comme bonne françoise  
mais j'ai bien tenu aussi dans cette  
occasion Madame combien je vous  
suis attachée et à tout ce qui vous est  
cher Vous me vins pas bien toc dans  
l'esprit et votre sainte mesme reue  
l'un et l'autre les plus sinceres  
complimens de son deus peut être  
que vous recevrez et croirez bien  
plut Madame qu'il n'y a personne

+f  
20

qui soit li tenué de votre mercie  
et li reconnoissante de vos bonnes grâces  
votre très humble et très obéissant seigneur  
l'envoye à Maintenon

Fa Verraille de Chalon

Que je suis contente de moy Madame  
Et que la douleur que j'ay eue de la  
perre de est de Chalon que l'on a  
creue ioy massur que j'ay le coeur  
rempli de toute felicite et de toute  
la reconnaissance que <sup>je vous</sup> dois je ne puis  
croire elladame que tout autre deschance  
vous pust rendre insensible aux sentimens  
que plusieurs personnes ont remouves  
dans cette occasion du moins en exceptant  
vou le Ruy qui mordonne de vous  
dire quil a tant de joie de ce que  
ell de Chalon vous a rendu qui  
estit lasche de la morte que le Ruy

Cathaline

Madame la Duchesse  
de Bourgogne la Dauphine  
a Chalon

Le voulz faire de mon fait une égulane  
de l'heure entière du sacrifice que  
vous moy en faire et de m'absenter  
laissé en la terre un exemple pour  
vous le enseigner et pour tout le chretien  
pour nos madame cest si penetree  
dans le affliction qui a eu tant de  
circonstances douloureuses que ce meugay  
que vous ne me blâmerez et de quel rame  
de vous pourroit assurer que ce partage  
de me me estre ioye cest quil madame  
vouventablement que n'importe contre  
pre humble et pre obéissant le servir  
et avec le profond respect que mon merite  
partout sur le festin. A maintenir

Lettres d'Mr Lem.<sup>le</sup> de Monville  
aux filles du R<sup>e</sup> Dauphin de  
Nantes l'an

1687 1693 1694

à Mme

Mme la Duchesse de  
Monville à la Dauphine  
Charlotte

a versailles ce 14<sup>e</sup> fevrier avne heure  
1687 et un quart apres minuit

voicy le qremier moment que j'ay pu  
trouver dans la journe pour me donner  
l'honneur de vous ecrire.

je m'etais donne l'honneur de vous  
ecrire les propositions que m'avoit  
fait faire le duc de grammon depuis  
le tems. La affaire auoit lanqui  
queques a uantier que le due  
et la duchene de grammon se sont  
tellement rechauffes qu'ils ont voulus  
fermier l'affaire moyennant  
quatre cent mil liures et que legarde  
leur enfant et le nien c'eroit nostre

premier mot auquel nous nous étions  
avancés dans l'espérance que nous  
croyions certaine d'être aidés mais  
les choses n'ont pas réussi et je l'a fallu  
tenir sa parole. et accepter la chose  
tous vostre bon plaisir et agreement  
sans lequel elle ne vaudroit rien du  
tout pour moy quelque bonne qu'en  
fut d'ailleurs mon envie de m'y engager  
et ma révolte mais encore  
qu'au moins mon inclination fendoit et  
respectueuse. Je vous despeche va  
expres parce qu'on garde les lettres  
si long temps que je les receoist tres

26  
27

vieilles Je viens de recevoir dans ce  
moment allez au 7<sup>e</sup> vous voyez  
qu'on la garde en chemin depuis  
sept jours. Je vous aurois envoié  
des aujourdhuy sans <sup>les</sup> autres d'autre  
de la Duchene de Grammon et du  
comte de Guiche que j'attends. Je  
croyais que nous n'aurions pas  
besoin de suspense mais il faudra  
une qui retardera la fin du mariage  
si vous l'agréés ce que la Duchene  
de Grammon ont fait le chose le plus  
honnêtement du monde et ma <sup>de</sup>  
la maréchalle qui estoit implique et

Induite par tout ce qu'on lui proposoit  
pour le mariage de son petit fils a  
fait de merveilles et a témoigné  
mis bonté pour nous et une grande  
amitié pour vous de quoyle crois  
qu'il ait bon que vous lui témoignez  
quelque gré tout le monde dit mis  
biens ou l'espérance et certainement  
est de tous les jeunes gens le plus  
tage et le mieux fourni n'est fort  
nous et n'est point encore parti  
ce que nous fassherons t'empescher  
une beaucoup de joie. Je voudrois  
si en que nous puissions aller faire  
notre mariage s'il vous est agréable

26

à chaalons. et qu'il fut fait par mon  
frere et en votre presence Je vous  
prie de demander a dieu d'y mettre  
sa bénédiction. Je n'enay jamais  
demandé aucun a rien particulier,  
mais seulement a lui qui feroit le  
meilleur pour le salut de ma fille  
et pour le nostre. Cest ce qui me fait  
croire que c'est sa volonté et qu'il  
benira nos bonnes intentions Je  
vous prie de bœy bien demander a  
Dieu apres avoir proposé à ma fille  
tous les jeunes gens a marier et même  
ceux a qui nous ne prétendions pas  
elle nous vita la mere et amoy

qu'elle ayamoit mieue le Comte  
de Guiche et mr d'enrichemont et de  
les deux derniers le Comte de Guiche  
elle s'est mise a pleurer lors que nous  
huy auons dit la chose et atemoigne  
une modestie et une honestete dont  
tout le monde a este tres content  
vous d'auris este fort li vous l'autre  
veue ce n'est que d'aujourd'huy apres  
piser que nous auons parle au Roy  
tout ce que nous pu obtenu a este  
qu'il quitteroit la casaque demouq<sup>r</sup>  
et qu'il auroit le sceptre de son pere  
jay dit au Roy quil ny auoit pas  
d'apparence que ma fille fut femme

<sup>46</sup>  
27  
d'un mousq<sup>r</sup> dure de celle s'est bien  
parle en belles parolles. Je n'ay desrouy  
ecrire ce que ma femme vous manda  
la chose a este dure mais elle en aura  
este meilleure devant dieu si j'en ay  
fait l'orage que jay du j'en entray  
sans aucun detail il n'en faut plus  
parler mais sans vous que ferois je  
je ne lameray pas d'en estre promesse  
a cause de mes debtes mais rien  
pourroira a tout ayes la bonte  
de m'envoyer done votre procuracion  
pour que vous voullez bien nous  
donner par la romaine de rouen  
le procureur general pour moy et

M. le Camus & <sup>le</sup> president de la Cour  
<sup>ne le que de grangnon</sup>  
desquidront des articles pour  
serons nous obligé d'emprunter  
pour finir nostre affaire. Je noterois  
esperer que vous voudrez venir  
mon frere nous le souhaitterions  
fort et nous prendrions votre tems  
mais si elle ne vous convient pas  
nous ferons la chose brusquement  
jez sans ceremonie et sans autres  
conuies que les peres et meres et mes  
freres. ma femme vous auoit volé  
seulement cinq heures pour les  
nauues des aumônes du Roy celle se  
d'effant fort pourtant etoit gâchée

28

avoit chargé quelquille de vous les  
porter des qu'il sera arrivé je le  
chargeray ele vous les faire tenir  
J'attends son retour avec grande  
impatience pour savoir plus  
particulierement de vos nouvelles  
les affaires de m de gaudin sont  
en bien merchant etat j'y ay fait de  
mon mieux eoe pour l'affaire de  
m de silleri il suffit que vous  
vous interrois a quelque chose  
pour que elle soit gâchée  
point m d'enrichemont ny toute la  
famille on m'a dit beaucoup de chose  
de guy sur sa débauche mais il lera

lurement vn lazquier comme son  
pere et pimera la mauuaise compaigne  
au depus d'etout le conte de guiche  
est tout le contraire nous voulles  
nuoyrons vous voir si vous voullez  
que nous les marions. La duchesse du  
lude est vn mauuaise esclaireissement  
avec ma femme le jour que j'evous  
euerais & celle affaire ay et ma  
femme huy dit que nous voulions  
qu'enies et qu'ont en le temps de paix  
mais leur procede n'a este ni bon  
ni honneste. Je finis Je n'en puis plus  
veut que heurez soyez bien perpuez

je mon respect et demande et  
veritable amitie.

Je me poste vn peu mieun decemal  
que jay en. ce qui est arrivé et que  
jay non seulement retenu andans  
de moy mais même cache en aesse  
la cause nous sommes tous jours  
par voyage et par chemin et jamais  
nous n'avons en si peude tems

ayez la bonte de faire part de cette  
tre ame de chaulons  
je fais grasset mon courrier les autres  
lettres iront ce soir par l'ordinaire  
Le conte de guiche aura dixhuit

mis piures payes sur les app<sup>ens</sup>  
pu due de grammon et bien  
assiges depuis avous plus que je  
ne vous le puis dire.

au camp d'auhers le 23<sup>e</sup> de  
juillet  
1687

30  
45

J'ay recue la lettre que vous m'avez  
fait l'honneur de mecrire de parys -  
du 19<sup>e</sup>. Je tachoray de faire en  
forte que les aumones du Roy  
ne seront point diminuées. Je  
vous fais ce pronostique par mon de  
cruecoeur que vous ne laurez pas  
long temps a chalons, et que au  
premier arzen qu'il touchera  
il vous fera un trou a la lune et  
fin viendra a punt.

Le Roy nous aint veit auant hier  
et nous doit veir enore aujourd'huy  
ce qui empêche de nous envire  
de ma main parce que dans le  
peu de momens que j'ay de libres  
il faut faire les honneurs du camp  
mais si il ne puis pas nous donner

de mes nouvelles de ma main  
vous en receurez bussours le plus  
touiem qu'il me sera possible.  
N'ayant ay destia snaudi que je  
ferais pour fctton tout ce qui  
dependeroit de moy. a leyard du  
frere de M<sup>me</sup> de Moet le pasteuray  
pour lui et le tuy donneray  
une lttre, mandes moy dans quelle  
compagnie il a esté, combien de  
temps et par quelles raisons il a  
esté. et muides moy la copie de  
lordonnance de M<sup>me</sup> porty, ou  
mandes moy dans quel bureau  
elle a esté empêtrie.

N'ayme remis a u. que j'eus a M<sup>me</sup>  
de Chalons bussour de memoire

et le sentiment que vous en aez.  
Il me parut bien difficile et bien  
dangereux de vouloir conaissene  
la persone interessée quelle au dans  
son tort il eut à faire q'on se fasse  
justice contre ses propres intérêts  
qui ne faut pas attendre celle  
bonne disposition d'un homme qui  
seul oposa toute sa vie a la raison  
a l'autorité du Roy et a ses propres  
intérêts. si vous u. que nous ferons  
pour le conaissene ne fera pas  
que lui faire vivre que nous  
devons de nos fructs a quel a  
raison. vous estes plus sage et plus escurue  
que moy et M<sup>me</sup> de chalons est fort capable  
et bien ~~peut~~ puste ainsi je l'ouvre mes intérêts

a. verailles le vendredi 27 mars 1693.

aus voitres la chose est digne de consideration. et  
a affaire a vn estrange homme. Je suis avec tout  
le respect possible, avous & tout mon coeur



Le Roi vient de m'envoyer chercher pour me  
dire qu'il me faitoit l'honneur de me faire  
maréchal de frane. Je me honne l'honneur de  
vous envire aussi tost celle nouuelle ~~annonciant~~  
la bonté et l'amitié que vous avez pour moy  
Je vous prie de dire a mon frere qui ny  
prendra pas moins de part. Je vous reuarde  
a l'un et a l'autre d'en remercier mieulx & lay  
pemander la gracie que ce soit pour mon salut  
et que je puisse me rendre digne de celle gracie

Le dixiit de Janvier mille six cent cinquante et un  
est fait par mon frere le Roi de France et son conseil  
que il ne fust pas nulle ni autre chose que  
que il fust chose que celle souveraine entente  
de la paix / ma

je vous envoye un citat de eux qui ont esté  
nommis, qd ny a rien ne nouveau iuy que une  
nouuelle qui est une grande joye bien persuadé  
de mon frere et royaux attachement  
et que je suis avous detout mon coeur  
avec toute l'amitié et la reconnaissance  
possible. Je fais mille complimens tres tendre  
a mon frere le ~~Roy~~ <sup>frere</sup> mais vous endirez toutefois

messe le comte de choiseul et comte de tourville  
le comte de villeroy et comte de retourville  
ne souvise  
Boufflers  
rue de noailles  
catinat

287

a versailles le mardi 6<sup>e</sup> nouv<sup>e</sup> 1694

T'au honneur de vous dire ne  
fontainebleau le 13<sup>e</sup> au soir l'arrivay  
suy le 14 heureusement mais avec  
bien ne la peine ayant esté obligé  
de quitter les chaussees de poste ne  
fontainebleau jusques a paris  
le Rov ce en la bonte de mes meubles  
fort bien et de paroître content  
ne a que j'ay fait et de mes bonnes  
intentions Je saluay hier matin de

1 pp nro 9

mainbenon qui me reuut avec  
beaucoup de bonte et d'amitie  
mais comme le Roy estoit cheiu  
Je ne l'a vis qu'un moment elle  
m'a fait espérer que je la verrais  
je ne puis vous exprimer l'envie  
et la rage de certaines gens contre  
moi sur le qui est arrivé cette  
campagne le bon est de mon cose  
ainsi il faut s'en contenter quand

35

on ne s'attire ces choses là que pour  
n'aurer bon endroit et le remettre  
à peu prout et le bien rembour  
de ses grans nont velle de mauve  
humilie apertant de bonheur  
n'est pas la moindre. J'attens mon  
frere avec bien plus l'importance  
et j'ouhaiterois tres fort d'avoir  
l'honneur de vous voir ma dame  
plus point bonne chose hors my m

à verrières le 19<sup>e</sup> novembre 1694

mange entore et je me sens dimenu  
auraindre qu'elle n'empire l'ordre  
ne peu soit faitte Je suis avous mes  
trefchere mere et tout mon coeur  
se salut mon frere l'il nest pas  
parti m<sup>e</sup> de nos autres tristesse  
que les rupects qe l'ay trouvés maigris  
et abbatue ma fille vous n'aurez  
aussi des biens

Depuis ma derniere mon frere est  
arrive j'ay eu vne grande joye de le  
voir et n'apprendre plus part ulcere  
de vos nouvelles par luy ma joye  
seroit complete si j'auois l'honneur  
de vous voir qe le souhaiterois  
bien ardemment Je vous assure  
on m'a renvoyé deux de vos lettres  
que je n'auis pu recevoir sur ma  
route j'ay eu vne grande confusion

aux m<sup>e</sup> de maintenon qui m'a  
 tenuoigni beaucoup de bonte et fay  
 toute sorte de suet de me louer de  
 tout ce qu'elle a fait et nul perdre  
 mon absence, et du bon traictement  
 que j'en ay receu depuis mon arrivue  
 le Roy m'a fait aussi l'honneur de  
 me parler et de m'envoyer et quoique  
 n'y ait tout suet d'estre content il me  
 semble que je ne me suis pas si bien

expliqui aux le Roy qu'aue m<sup>e</sup>  
 de maintenon Je ne puis vous dire  
 a quel point on estoit deschampé et  
 a tort et a trauys et nus des choses  
 fautes on a tacheé aussi de minimiser  
 et d'abaisser tout ce qui auoit esté  
 fait pourvu que le Roy soit content  
 et que je n'aye rien a me reprocher  
 comme j'en suis assuré, Il faut le  
 mettre au peu des mauvais rois ou

a versailles le vendredi 10. n<sup>o</sup> br<sup>o</sup> 1694

meu fait tout pour le mieux et je  
n'avois pas eu les moyens que j'ayeu  
les choses au roient esté trop heureux  
et cela n'est pas bon ainsi je le regarder  
comme une graue de sien et plus grande  
que les autres je suis venu autre  
chere mere et tout mon coeur avec  
toute la tendresse et la respecte possible  
et penetre de reconnoissance debout  
voi bonté je t'aime aussi à ce permissons

99  
J'ay reue le matin la lettre que vous me  
faisez l'honneur de m'écrire des deuxmois  
pani la quelle je vois que vous reuevez  
les miennes deux a deux et peu regulierement  
c'est un malheur qui est parmis lettres  
leur pendant toute la campagne la  
marquise de noailles a toujours reue  
les premiers vingt et quatre heures plus  
que m<sup>e</sup> de noailles lorsque elle n'etait  
pas pouee plus loing ma santé est  
meilleure le sommeil revient mais  
j'ay encore quelques peultours qui se

eproment et qui m'obligeronb de me  
purger encore vne fois auant mon querre  
pour le empescher de se fixer en quelque  
endroit nouv ou auroit plus de peine ales  
chasser mon frere l'ame de pen aller  
bien lors je suis tres fasche de le perdre  
mais j'ay vne grande consolation de ce  
qu'il retourne aupres de vous ou je  
souhaitterais de trouer mon coeur pour  
aller pendant quelque tems s'espere que  
Dieu m'en donnera. vs jour les moyens  
le ne puis m'empescher de vous dire combi

je suis oblige a mad' de maintenant ne toutes  
les bontes, et de toutes les marques d'amitié  
que j'en ay reuu, vous ~~n'avez~~<sup>n'avez</sup> pas noubler  
quis que je n'ay pas toujour esté persuadé  
de la memme chose. Je ne vous respondray  
autre chose par toutes vos bontes que  
nous quelque lieu et quelque estat que  
Tout ce que j'ay establi ou bien veritablement  
je sois, Je ne manqueray jamais aboutir et  
que je vous vois par tant de misere ~~et~~<sup>et</sup> perte  
et humaine et par ma tendresse ~~et~~<sup>et</sup> perte  
et mon inclination pour vous que  
durera autant que ma vie. Je suis en bien  
persuadie, matre cheveuere et quel  
pui a vous de tout mon coeur m'

e noailles et la. contente de quiche vous  
pleurent ne leurs respects.

25

40

a paris ce lundi 13<sup>e</sup> numero 1694

J'ay reu la. lettre que vous m'avez fait  
l'honneur de m'envirer le 9 de ce mois a  
la quelle Je repous par monsieur le fermier  
general j'ay n'hier et y seray toute la semaine  
pour finir de finir biens des affaires que  
J'ay iuy j'ay esté tout le jour report  
pour celle et il a fallu en donner une  
partie pour nostre assemblée des  
marschais de franie j'ay souvent  
oublié ne vous parler de mon fils  
croyant vous avoir mandé de monsieur  
qu'il alloit avec mon régiment a la  
tête de sa compagnie jusqu'a son

quartier il n'est pas encore arrivé mais  
je compte qu'il sera iuy bientost comme  
jen suis content et que l'espere qu'il sera  
bien ayant ce qu'il faut pour aller lez  
me suis dis mis de mon regt de courtois qui  
le Roy luy a bien voulu donner celle  
l'auancerai beaucoup et il ne tiendra  
jamais ce moy de prouurer l'auancement  
ne mes enfans l'ili le meritent ma force  
est meilleure je me sens encore pourtant  
cez nouilliers ne l'humatime le pauvre  
mal ne bellefons a laissé sa famille  
rien pauvre et bien pigne ne pitie.

m<sup>r</sup> de chalon qui s'en va dans le  
commençement de la semaine prochaine  
vous nira plus particulierement l'utre  
de tout ce qui me regarde on ne peut  
se louer et avec plus veraison de ma  
ne maintenon que je le fais le Roy ne  
m'a pas si bien fait a beaucoup pris  
et je suis ce me semble a charge Il est  
fascheux apres y avoir autant mis  
pu sien et avoir fait autant que j'ay fait  
que celle soit ainsi mais quando j'y pense  
et que j'regarde celle avec les yeux de  
la foy j'y reconnois plus la main de dieu

qui me conduit toute la campagne que  
j'ans tous les heureux succès de nos  
entreprises ainsi je vous assure que  
je suis fort tranquille et selon nient  
selon le monde n'ayant rien quede bon  
a penser et rien a me reprocher m'  
renouailles vous a cause deses reçus  
soyez bien persuadé des miens et que  
depuis a vous matres chere mere  
qq tout mon coeur bien tendrement  
et bien respectueusement.

42  
47

a paris le samedy 18<sup>e</sup> de decembre 1694.

J'y a ceux jours que Je may en l'honneur  
de vous écrire a la verité aussi je  
ne l'ay qu ayant été occupé a notre  
affaire des litiges que les arbitres  
ont enfin terminé la cinture  
sera mise a mallemont alternativement  
selon le decret du dernier de la famille  
ou de celle de bouillon a la quantité  
de nosillae <sup>a la hauteur d'un doigt</sup> et de la partie  
et de la partie autre celle de  
bouillon demeurera au dehors

A pour celle au dedans de l'église  
celle de la chappelle y sera maintenu  
et pour celle de la nef et du coeur  
de nostre y restera ou y sera  
retable tielle ny est pas mais  
la chose n'est qu'entretoque  
grace chez  
l'usurier au que la passion de  
fondateur soit justifiee jumentina  
tous les arbitres ont signé alla  
refuse de l'auocat romain bonnay  
qui a refuse le ne, leay et continuum

et si sur de bouillon enfora d'asseme  
en tout cas l'avis des arbitres sera  
un grand priuage pour nous et  
sera connoistre, la mauuaise foy  
et ta malhonnêtete, jay envie tuy  
beaucoup d'affaires ainsi j'en  
compte de m'en aller enon de  
quatre ou cinq jours m'espacem  
vient d'arriver de vermeil 20.  
apris longe j'en ai pas eu le tems  
ne l'entretenir par u que jay voulu

1693

MS  
57

Lettres de M<sup>r</sup> Lemire de Lanceray

vous écrive et n'en point perdre le  
tems je vous prie de me croire a  
vous ma tres chere mere de tout  
mon coeur avec biendure respect  
et de la tendresse.

Yves de Lancy 27 assuré de sa reçus

ter  
49

A Rennes le 22 Novembre

1623

N'ayez pas si vous plaist Madame  
d'inquiétude de la maladie de  
Madame vostre fille, elle receut la  
lettre que vous luy avez fait hier  
neur de luy écrire, & je me suis  
charge de <sup>vous</sup> écrire & vous rendre  
compte, que nous partions pour  
aller à Paris ayant reçu mon  
cange, mais j'ay au Seir ayant  
négligé un rhumatisme & rhume  
qui la frage depuis son séjour en  
cette ville, & auant mardi, les

douleur en augmenterent, sans  
la force qui l'accompagnoit lont  
saint Seigneur plusieurs fois dont  
l'on mercy elle est soulagee, tra-  
siderablement, en sorte que  
ma force n'apres lieu, tout auine  
qu'elle est den estre allarme, elle  
ne plus presque de pression, Nous  
sommes dans une ville ou son  
du second, où je ne la quitteray  
pas de ce que tous les ordinaires  
jauray l'honneur de vous rendr

14  
14

comte de son estat, ou noublieray  
ni des soins qui j'auray fait  
et au restablissemant d'une force  
qui n'est plus pretieuse que la vie  
l'aimant et estimant passionnament  
comme elle le meritait

Je croy que nous en serons quitte  
pour un retardement de dixjours  
149

Je vous honore parfaitement.

Malicorne 6 decem.

1693

Vous m'avez comblé de bontés & d'acé  
qui par votre ministère, m'avoit  
donné tous ces trésors, mais a été  
ne les méritant pas, elle achoit  
votre chaste fille, priez pour la,  
bonne, & probité, étaient le fruit  
de votre éducation, elle achoit bon  
ne fille, bonne femme, & bonne  
mère, je vous a recommandé  
Madame ses plusieurs enfans,  
pour que j'ay donné à vous à un  
malheur en un dame d'intel  
luerie, je portepartout, laquelle  
meut & desplaisir, je l'ay porté

*L'Œuvre de M. le Maréchal de Fénélon*

1687.

ans votre maison sainte, on prie  
nurritois pas destre recou, Jeyane  
peine extreme a me donner l'heureuse  
de vous, serre pardonne a mon occa-  
lement j'avois il n'y en est de si  
juste, mon douleur ne finira qu'avec  
mon malheur je croie, que je vas Ma-  
dame continuer a l'éducation de nos  
affaires de ces pauvres enfants, ils  
ignoreroient encore mon malheur  
qui me point de bonnes, prié d'ien  
pour vostre chere fille qui vous  
honore et respectoit & n'avoit de  
tant son cœur, la plume me tom-  
be de la main, adieu je l'avoie en  
vous demandant pardonne a mon cruel état

a Meung le 17 fevr 1587

Le docteur Madame fait de continuelz amercement de  
vos biens, tenuz a meugardes cest que vous ne pas leuy offrir  
qu'il suffise mesme desdites lez ditz obligeaunce que  
vous lez biens ditez, tenay point occue de laquelle le  
pouys de madame de châtillon, tenay veue de frane le bon  
cardinal archevque de arsou, qui me logea chy leuy, le  
cardinal lez ormeaux meut que la srie vchire dont vostre lez biens  
est bien differente de celle qu'au meur dans le tronche du  
monde, ce qd l'at fait de tout devoire, Il est priez vous apriez  
pour leuy, et a madame avoyz madame pour cela, vous auys  
que vuoist fort vchire aux poyz de l'atout de l'philippe vry,  
et quil va accepter le chapeau, que par lez issaure qu'il a au  
bois vendre au pape, il peut levoir lez gars de piste, qui  
vadoient allez a la messe de venu le, le bon cardinal archevque  
des poyz est fort bien de auander a l'ys auys poul'cub' est, mais il vost  
parlent avec la republique, Je vous vante ~~cez~~ <sup>cez</sup> humblement  
madame de que vous poyez pott a qui vgo de mala fute  
M. poy que vous demandez, et fairez demander adieu que ie  
fasse broulage de l'etat, ou il voudra que ielais, le plus i' v'comode  
de temps entaupz, et tous i' poyz pott appellez et auant madame  
vostre very humble et tres obligeant serviteur  
tenoy poyz auant la leste de l'ys feve  
faire i' me auant pluient auys de dealest

1490

Lettre d'Emile d'Albignac

1632.

51<sup>st</sup>

20000 francs Madame le Roi  
L'apprécier les bons offices que  
vous avez fait la bonte de nous  
rendre au pied de mon cœur  
Cela de nos autres intérêts je  
n'en fais n'est pas moins

remarquement, cest que  
je promis à madame de  
qui me donna des lettres  
bonnes, je vais courir malade  
et me bonturer à mort.

ge 47

au plus de luy, et ailleurs dans  
ce qu'il fait que bon vous dira lors  
que bon au plaisir de vous ren-  
dre cette lettre et de me croire  
avec toutes profondes reueches  
et remerciements reconnaissances  
madame vaite tres honneur et tres  
obligé de recevoir de mon amitié  
de tout le temps de son état. 683

+  
j'ay été malade à cette  
que vous m'avez fait faire.  
Le 11 juillet au 27 mars,  
je vais faire mes très hon-  
bles remariements, de la  
mort que vous prenez au bon  
succès de mon affaire, et des  
que vous me faites faire la  
grâce de me continuer vos-

ne très puissante protec-  
tion, je vais en faire  
maîtrise de me faire  
toujours est honorer aujors  
Le monsieur Cé duil de  
voailles, affirme qu'il me  
donne l'heure aupres de  
sa majesté dans les  
occasions que arriveront.

74

aux personnes chargées  
des élections que j'aurai de faire  
les relations du plus  
vaste niveau qu'il des nôtres  
nous donne pour maintenir  
nos droits et nos franchises, que  
nous avons à dire au contraire  
que dans nos forces nous  
et pour notre protection  
et nos faîtes familles, car

50  
51

je suis en droit d'espérer  
que je regarderai votre  
bonne au commencement  
de que je ne suis docteur  
que je soit le bonement  
les termes que l'on fait  
de plus en plus générale  
auquel souhait madame  
de celle que sera toujours

un véritable et respectueux  
et une entière dépendance  
de madame votre  
très humble et très obéissant  
servant J C  
remandons  
le tableau à la fin de l'été

Madame

que que nostre joy redoubl  
estre un lieu, & que nous ne  
devions pas affecter, de la temoigner  
aux hommes aux emplois naut, je crois  
que dans les occasions extraordinaire  
nous ne la devions pas celer, &

que dieu veat bien que p[re]s luy en  
auoir fait nos très humbles vassaux  
enfants, comez a ledys dont force  
les dons p[er]fets nient, nous en  
descouvrions nos sentiments d'ame  
qui ont fait a nostre joie, et  
que cest nôtre veue des margelles  
de nostre recognissance vers l'ad-

vine majesté. Cedor que dieu nous  
fais lors que il nous done de excellentes  
voulens et l'un des plus rigoureux  
bien faits dont à noster cor de nous  
nous platisse, auquel regardez nôtre  
le choix que le roy a fait de monsieur  
duc de wallis come un don  
de dieu nature, et a majesté ne po-

Faire un plus grand bien pour  
la province de languedoc que  
celuy quelle fait est luy donnant  
un lieutenant general, sans nre  
aussi par ce qu'il est monsieur Céleste  
votre fils. Je pense la différance  
des autres madame, mais je puis  
vous dire que je sens plus que

pequeus que ce soit, le bien que celle  
de rives soient en tel gouvernement;  
j'espere du madame garder le silence  
dans cette occasion, n<sup>e</sup> ne vous pas  
touvoigner madame la confirmation  
d'ation de mon profond respect,  
il y a quatre mairons de notre temps.

Fut dans le Languedoc que  
sentent très videntement aussi  
bien que moy celle même chose.  
Je vous assure madame que  
la réputation que mademoiselle  
avait pour vous, lauréat raduite  
scaple à cette joie publique. Je

55  
59

vous conjure madame de m'ouvrir  
toujours de votre très grande bonté,  
et de votre forte protection et  
de me croire avec une entière  
déponce, et mes plus profonds devoirs.

Madame  
à Toulouse le 25  
deout 1682

votre très honnête très obligeant  
et vaillant commandonville

+

vous maries madame témoignait  
de bonté dans la lettre q'le vous ma-  
vez fait l'honneur de mescrire en  
réponse de celle dans laquelle j'évois  
témoignis ma joie de ce q'le nous  
avions montré le duc de noailles  
not ~~rapport~~ <sup>comme</sup> q'le ~~elle~~ augmenta ma  
confiance, et madame appréciait celle de  
vous porter d'une affaire q'us me tient

fort au cœur par des raisons hu-  
maines, et divines, cette efface et  
madame, une fille de maître maçon  
de cette ville, prophète depuis quinze  
ans, que ma femme l'envoie le moin-  
dre meurtre ~~faire~~ sur sa volonté  
me legeresse, et ton bliste dépit  
et ton dépit causé par sa  
vanité pour n'aurir pas eu me

761  
marié dont elle se croisoit capable,  
n'importe de quels et plus ou moins, ce  
maître commandant est tout en haine,  
ouvert et généreux que est tout bien  
joie, et se jeta en la viola une  
fond de chuit, et en fuit, se jetant  
entre les mains des hommes, ses propres no-  
ménies, elle n'a pu autre remède  
qu'en devenir par la douceur et un  
maître ordinaire que vêtement des états

ne jamais ne la voir election  
achee, et faire debiter, au contraire  
personnes, des calomnies contre  
moi, que sont tres ridicules,  
mais que voit assez regardant son  
opinion, de refuser la demon  
ction ecclésiastique apres vie proclamée  
tres legitime, je vous envoie madame  
une copie votive de cette donation  
et vous conjure tres humblement et  
tres instamment madame de me

62

doner, et tout mon juste droit  
restoration, et de me procurer ce  
demander à l'duc de rosilly  
notre gouverneur, il ya quatre mem-  
bres de notre confrérie dont  
le frere gaudor, que sont y telonay  
le pucelle par la greve leduc et que  
ont fermé dans portes dans  
collation, cette fugitive madame,  
nous vous remercions notre chaste

ment de toller le a laquelle il  
convoit la vérité contre a  
ces mandataries entre madame.  
J'ay besoin d'une protection  
aussi grande que l'est la nature  
dans cette occasion je vous la  
demande madame emme me  
laissez par le motif de celeritete

que vous fait embrasser au celle  
toute en regard de la gloire de dieu  
et les intérêts de nos frères j'attends  
avec impatience de vous madame et la plus  
grande dévotion q'il personne ne vous ha  
vole avec un plus profond respect  
que que nous aux me entre de  
madame madame votre très honneur  
et tres obéiente servante  
Demandonville

667

O  
Lettres de M<sup>e</sup> de M<sup>e</sup> de fabert a  
M<sup>e</sup> le G<sup>e</sup>. de Noailles une partie fait  
M<sup>e</sup> de France en 1692

69

A. Sedan le 20 Novembre 1661.

Je m'informe qu'auant hier le billet du 10<sup>e</sup> que  
je debois dorveoir par le present ordonnez au  
que à vous des affaires que vous sachez que à vous  
y faire ne pourra aultre chose que ce que  
Il est de plaisir de marquer sur le bord le signeur de  
mon advantage que quand il n'y auroit  
nulle obligation que celle la il ne laisseroit destri-  
l'homme du monde qui vous servit le plus obligé  
la lettre que vous scriviez à M. de Toulx ma fai-  
sant connoistre le sujet pour lequel vous me mandiez  
de vous tenir au fait diligenter il servit party au  
matin qd vous en eussest en besoing pour vos intendans  
mais pour le sujet que vous leuy marquez Jay en  
debois vous dire l'autant vous tenir au fait les mes-  
mes qd cette affaire estoit pris de feu d'Em. Vous le  
verrez par le memoire qd joind. Si vous jugez  
que M. le Toulx le souhaiteroit veoir vous pourra faire  
l'apain de leuy montrer ou doley faire montrer  
par M. de Verneuil ou bien de leuy bailler tous  
deux ensemble. Si vous jugez devoir en ezer  
autrement à vous en laissoe maistre Mais il doily  
vous dire en cor que il n'en soit. Le Toulx a perdu un pied

M le 20 de novembre

Sont portz a mobilier le que i auoit en peu de peine  
ly dans la cour il ly fassoit quelque chose pour ma-  
intre sans sa participation. Alla ly pouvant  
donner subit de ouire que i auoit pas en ley la  
comptance que i ay  
ly en montrant le memoire a M. le Teller il est deduis  
que luy le comte au Roi. I. seray bien oyse que en parti-  
de ceste affaire en hysire & non en demandant la  
chose i nay iamais rien demandé pour moy. De moy  
n rien merit du Roi le que quand i auoit seruy-  
ent fois plus que i nay seruy que i auoit pas  
enior satisfait ou que i doily a la Majesté. De plus  
il ny a rien au monde que i vaigne a legal d'un refu-  
i auerois veoir de marie le Roi si auoit trouvy  
en me demandant pas ce que le Roi auoit demander  
que n me croiroit pas signe.

Quand aux preuves quel fassoit pour estre chevalier  
par lewey chivalrie j'auoit mieux la mort  
que luy donner mon consentement. De nay fait de ma  
vie faulcoy & pour porter une marque d'honneur sur  
mon Mantoue. J. m rendoy ieuans ma personne aux  
m tam quelle le seroit ly a mettois portz a mort a

mon Roi

Depuis mesjeans ans iey seruy le plus utilement quil ma-  
est possible & avec une fidelité & sincerité entière. celle  
a despendue de moy & iey suis exactement men debout  
telle continuerez iuges a lheure de ma mort. Mais ma-  
nifestement despendue du Sagard. Ly elle fait que le Roi  
apm un fort lequel querre honorent de son onore ceux  
qui volera quon me lauoir utilement seruy. Me laiso-  
sel sans aucune marque d'honneur. & veut que dan elevation  
de la Majesté ma mis. ce qui soit une Marque d'un defaut  
que i ne pourrois corriger. Il fauera prendre cela comme un  
bastiment de mes penches & non autre chose que en le monde il  
me sera souffrir un peu. en m garantissant de faire un fau-  
qui me precipiteroit dans lequel droit festin apm ma mort  
ly qui durant le temps de ma vie me tiendroit la conscience  
bonnelle. *JACOTT*

Je crains fort que ly vous vous embarrassez de parler  
de cette affaire que celle n'vous en faveur apm du Roi  
est pour geoy. Je vous m'croier vous la ferez faire a  
M. de verain ce que vous jugerez bon a propos  
qui se fera sans que vous y paroissiez.

Mr le M<sup>me</sup> de  
Saben a Sedan  
le 20 No<sup>r</sup>bre  
1661

Il y a deſſa plusieurs annéſ que ſeu S. Em<sup>re</sup>  
dirc que le Roy voulant faire des chevaux  
ſe donnant pour celle il voulloit en faire  
Je refus avec rrefet ce témoignage de bonheur  
mon pere noyant eſtre que le premier gentil  
estre refue au nombre des chevaux il feroit  
faulx & hontueux quelles horneoyent l'honneur  
me faire & me bousrelloient la conſcience  
S. Em<sup>re</sup> me repartit a celle qui eſtoit vray &  
obligoyent a des preuves Mais que l'autorité du  
Roi les chevaux mesmeſ pouvoient le demander et ma  
fairoit demander par le Pape & toutes dautres recouys  
dauomader la chose & la faire refuſer Ne voulant pas  
qui fait le plus pareſti leſtme que Sa Majesté fait le  
excluſ de l'honneur qui z donne & lui auoir le deſplaſ  
autant que le reculerois Si tant de gens ſe malloyent  
Depuis que jay l'honneur deſte Maréchal de France S.  
erloit comme levie par le caſch l'officier de la couronne  
repondis rien & jamais je ne lui ay parler de ces affaires  
pour dire la verité de ce qui eſt pafé contre le bruit  
que celle eſt fait d'autre maniſon fait a Sedan le 20.

J. ABTT

Il y a deijo plusieurs annies que seu S. Em<sup>re</sup> me fist l'honneur de me dire que le Roy voulant faire des chevaliers du s'Esprit & les brevets se donnant pour celle il voulloit en faire expedier vn en ma faveur Je refuse avec respect ce tmoignage de bonté Mais ce dis a S. Em<sup>re</sup> que mon pere nayant estez que le premier gentilhomme de sa race pour etre refue au nombre des chevaliers il faudroit que iustice des fauteurs sy hontuzes quelles trahissoient l'honneur que le Roy enviroit me faire & me bousrelleroyent la conscience le resto de ma vie S. Em<sup>re</sup> me repartist a cela quil estoit vray que les Statuts de l'ordre obligeoyent a des preuves Mais que l'autorite du Roy pouuoit en dispencer & les chevaliers mesmez pouvoient la demander en ma faveur Quon pouuoit le faire demander par le Pape & tousz dautres royaumes Qu'il se chargeroit d'auomoder la chose & la faire resouvir Ne voulant pas souffrir que l'aktion qui fait le plus paroist lesteime que Sa Majesté fait des hommes Oc demeurose exclue de l'honneur qui sy donne & lez auoir le desplaisir de me veoir reculer autant que le reculerous Sy tant de gens se mettoyent devant moy Depuis que jay l'honneur destre Mareschal de France S. Em. me dit que la difficuté estoit comme levée par le calcul d'officier de la couronne que j'avois a quoy ce ne respondis rien & jamais le ro leuy ay parler de cest affaire Ce memoire est drospower dire la verité de ce qui est passé contre le bruit que ma mort qui court que celle, est fait d'autre maniere Fait a Sedan le 20 Novembre 1661

J. A. B. T.

En le Mar de  
Jabot a Sedan  
le 20 No<sup>r</sup>bre  
1661

A Sedan le 26 Novembre 1661.

Je vous escrivis dimanche dernier 20<sup>e</sup> que je n'avois recu  
votre billet du 10<sup>e</sup> que le vendeur prudont par le reponer que oy  
ay fait que vous aurez revue hier vous aurez vu ma  
resolution sur ce qui est de l'ordre du s<sup>t</sup> Esprit & le ruy n'en  
ay adjouxtz sinon que je vous suplie de l'at mon coeur de  
ne vous traualter en fason quelconque pour porter le Ruy  
a me faire honneur de m<sup>e</sup> le donner. Il vous parle dans un  
billet comme a mon amy j'ay merois mieux m'avois que  
d'avoir le pensee de vouloir de sa Majest<sup>e</sup> autre chose que  
ce quelle auroit plaisir de me donner. & comme l'ordre ne  
me faisoit droit en aucune fason le moyen de leuy rendre  
seroit il ne regarderait que ma seulle personne il ne  
le considererait pas comme il feroit au Ruy qui me pourroit  
porter a me rendre plus digne que je n'ais de l'estime du Ruy  
qui est au quare monde le plus. cello est vous dire  
ap<sup>e</sup> clairament que il ne foy rien pour leuy donner de moy  
votre moindre opinion que sa Majest<sup>e</sup> n'en aue jugez ayment  
a joint a votre billet la reponse au ruy que vous pourrois montr<sup>er</sup>  
de lequel il ne parle pas de votre billet du 10<sup>e</sup> crainc que le Ruy  
ne fache pas gars vous me leuy avoit le su-tour fait par de  
remerciements a faire il ny en a pas pour l'obligation que il n'ay  
que et au dela de tout ce que von puis dire. & dont le reu-gn<sup>o</sup> paro  
en sera chenulement dedans mon coeur J. M. D. F.

69

A Sedan le 26. Novembre 1661.

J'envoie envoye le recit véritable de ce quil y a eu entwz du  
J. Em<sup>me</sup> & moy touchant l'ordre de chevalier du s<sup>t</sup>. Esprit. De à  
jus tourours dans la memo- vellondi que iavois lors. Je serois  
marry que mes amis ne le promouvoient pas par ce quil ny a rien  
au monde capable de me la faire Sanger. ny de me portre a  
desirer du Roy quoy que se soit que Sa Majesté auroit la  
moindre nypugnance a m'accorder. Cest pourquoy je vous Suplie  
ne lui parler sur cette queun histoire & simplement rassumptant  
ce qui est passé. Sans demander ce que J. Em. auoit voulu n'semble  
me faire esperer. Un homme qui comme moy a mis sa satisfaction  
a chercher par tous moyens de donner de leuy au Roy, ne se portera  
jamais a en desirer rien que ce que Sa M<sup>me</sup> t'uy voudra donner de son  
par mouvement. J'aurrois horreur de moy si maranant auoit  
emporté a faire vnu faulchon & mentir a mon Roy, en quelque occasion  
que ce put estre. mais ma confusion seroit bien plus grande sy iavois  
fait celle dans un temps auquel Sa Majesté auoit me faire un  
honneur quelle seroit par Justice obligeé de mestre sy pour le rois  
iavois estre apes misant pour la tromper. voilla ce que je vous peu-  
dire sur estoit billet du 27 que ce porteur vient de me rendre. Il y a  
m'ens comme il deuoit l'obligation que a vous ay de me lausir oua-  
despachier.

Albott

*Le mardi 29 Novembre 1661*

Je reçois le billet que vous avez donné à M. de Verneuil pour me faire venir & est pro de dire heure de Sorez que si mon pere a pas que a portur pufje estoit de retour a Fontainebleau - auant la fin du chapitre des Egualiers de l'ordre. Mais il - oroy que cela ne doibt estoit indifferent parce que par ce que le vous ay envie le 26. Vous avez vee que le suis absolument nrester a m faire pas de faulx & a m rest desirer du Roy - qui pust lui donner tant soit peu de repugnance. Pour ce qui est destre nomme ou non le ny ay Jamais songe & le vous laisse maine de cela quand que qui me regarde mais il ne croy pas que vous m'enviez ce billet apres estoit pour vous servir de de que le vous mande M. de Verneuil me confirme bien - que il veoit en un monsieur de votre bord pour moy - de l'ayade le ne vous pren pas de minusclement moy - ayant pas qui puisent egaller l'obligation que le vous ay

*Jabett*

M. M. a  
l'abord le 29  
Note  
by



A Monsieur

Monsieur le comte de  
Noailles

71

Sedan le 25<sup>e</sup> Janvier 1662

72

Sire

Confus des graces que je revois de votre Majesté, je prosterne  
ainsy que j'estois à ses pieds : Je prend la liberté de lui  
dire par ces lignes que cest trop à un coup pour un <sup>ame</sup>  
comme moy de le sortir de peine et lui donner du bien.  
J'aprehendois la honte quon meust crea dans le monde auoit  
faist quelque chose contrarie à mon devoir, m'en voilla delivré.  
Je ne voudrois pas, Sire, quon veult que mon place en  
demendau celle eun butte à l'argent, pour otter ce que mon se-  
poyeray la garnison ordinaire, ditz celle année, la prochaine  
tant quil sera besoing pour consommer la somme que l'on auroit  
reçue du party fait pour le Présidial. Je Scay pour tant  
l'honneur que cest à un subjet de recevoir du bien de la main de  
Son Roy. Mais je crains, Sire, d'auoir demandé avec moins de  
quidur quil ne fait en auoir quand en ce quon demande il y a  
du profit, et cest ce qui me oblige a parler dun desser, que j'ay  
dans le cœur du cœur que ienray dans Sedan, auquel a present  
Sire, j'ay veu avec les Huguenots de façon que ientris autant  
que je pouuois dans leurs esprits. Je les ay despoille de celle  
question qui fait quon forme les oreilles à eux quon croit ses  
ennemis. Ils adoucent que cest le malheur le plus grand d'un  
etat d'y estre diuisé par la Religion, et savent que celle de  
votre Majesté leur estoit desguisee. Je les veoys tous porter  
à la reunion, les ministres sont ceux qui seuls les retiennent,  
jene Scay pas encore ce qui est la cause, mon esprit n'en  
meurra plus d'one. Le Père Adam estoit aussi en que moy

Lettre de M<sup>me</sup> de Mailler  
au R<sup>e</sup> Jules au R<sup>e</sup> Evêque de Châlons  
son frère

quon peu mesme et ouvrage a sa fin, il est entre ses mains de  
acquis la creance dont il auoit besoing pour y agir avec utile.  
Or Sire il est certain que tous ce qui est fait, alloit se renuerer  
partisan nous choisissant des gens.

Cest estre bien hardy d'ores parler a Vostre Majesté d'une chose inue  
mais iay cru debuoir luy faire connoistre qu'auant mon honneur  
descouvrir me prenoit quand ce fut mon plaisir, qui par respect a  
peut de mentir dans le Juges n'en disoit pas un mot. De plus  
est sy libe en France d'employer l'intérêt de la Religion pour  
auoir ce qu'on veut, que je ne suis ore fait le faulte sy comme  
Mais a present ce dis auee vérité, que ne pouvant plus rionf  
pour le service de vostre Majesté qu'une semblable chose. Jau  
au un regret inroyable d'en perdre l'esperance ayant mille fa  
souhaités de l'heure au despend de ma vie que ie perdrois  
joie donnant ce temoignage de la reconnoissance dans la quel  
je suis des graces dont la bonté de vostre Majesté me com  
et de la fidelité avec la quelle ie seray le reste de mes iour

au camp d'achères le 23<sup>e</sup> de  
juillet



J'ay reçue votre lettre du 17<sup>e</sup> —  
J'attendray la réponse que vous  
voulez faire au mémoire dont  
je parle. J'aurais pu en avoir l'opinié  
en repos sur lequel aucun que fait  
l'auteur du mémoire qu'il ne peut  
rien demander en justice, il le croit  
que bon pour se venger, par des loix  
et qu'il ne faut pas d'autres principes  
apindant j'ay été bien avis pour  
mes grande assurance de prendre  
lavis d'un homme clairé dans  
l'assurance que j'ay eu qu'il ne me  
tâteroit point si qu'il me diroit  
avec sincérité son sentiment que je  
ne puis pas mettre en doute qui ne  
soit d'un grand poids, quoy que ce

n'ayez pas beaucoup de lumieres  
ce quil ma dit ma dame sur l'ordre  
indépendamment de tout intérêt  
il n'en revient à nous qui estes  
beaucoup plus éclairé que moy  
sur ces matières, mais je ne puis  
empêcher de nous dire que je  
suis de l'inutilité et du danger  
de vouloir remettre une pareille  
affaire au jugement des arbitres  
comme une contestation civile.  
Il faut donc prendre un casiste  
pour nous et que M de Th. en prenne  
un pour lui quil ne nommera pas  
sans avoir pris ses gages quil  
versera pour lui. Si nous venons  
convenez pas ensemble nous ne faisons

ce qu'il feroit condamné il en  
appelleroit en ure a votre conseil  
et a notre jugement faire, car il  
a déclaré quil ne reçoit pas que  
l'affaire soit décidée selon la justice  
et si par hasard nous tombes entre  
les mains d'un homme qui vous  
donne des singuliers et qui n'ailla  
être singulier, dans quels embarras  
vous iettez nous. cela est bien digne  
de considération. Je ne vous en  
diray pas davantage, mais si apres  
des choses prises par une autorité  
légitime dans les quelles on n'a  
aporté ny avantage ny malice soy  
il faut encore convaincre l'opiniâtre  
de ses partis, personne ne fauoit avec  
la conscience en repos, et celuy qui  
aura perdu le sera bousious un

le 23<sup>e</sup> de juill

titre de sa mauvaise cause ou de  
son malheur. Je n'entre pas dans le  
fond de l'affaire, qui me paroît  
hors de doute. L'auteur du mémoire  
l'exécute lui même, mais il a voulu  
faire une tentative dans laquelle il  
ne court aucun risque, et si on l'enferme  
au dessous de celle là, il en fera d'autre,  
et on ne finira jamais le peu temps  
que j'ay m'a empêché de vous envoyer cette trou-  
pe ma main. Je verray de trouver un tems  
favorable pour parler de vos ~~satis~~<sup>vass</sup> faits. Il est  
fastueux que l'on ainsi obmis des églises ou il  
en manquoit. J'espere à vous je tout montrer  
mon cher frere.

J'ay reçu votre lettre du 22. Je  
n'ay rien à vous prescrire sur  
votre voyage de montry. Je  
suis persuadé que vous ferrez tout  
pour le mieux.  
par les dernières lettres de ma-  
mère et de M. châlon, il me  
paroît quelque persuader qu'il  
viend du peu de considération  
que meritent le mémoire dont vous  
avez entendu parler, qu'il n'eut été  
mis en conuancere par des  
consultations la partie intéressée.  
Il ne suis point de ce sentiment  
quand les consultations de  
condamnation, il n'y aura pas  
plus dégord qu'il en a aux autres

du conseil, aux ordres du Roi  
et a son propre avis, et si les  
causistes qui sont quelquefois  
ou synterans ou singuliers  
primoient l'affaire de brauery  
ma mere se ietteroit elle et mes  
freres dans de graors embairas  
ausquellos ille ne fait peutestre  
pas hante l'attention que l'affair  
meisme. nous fauons que le nay  
ionys des apointemens de la  
charge qui apres la mort de feu  
mon pere et que je ne suis point  
heritter ainsi l'affaire ne me  
regarde plus, et ce n'est que l'interet  
de ma mere que je considere.

m. d. s. s. s. s. s. s. s.

mandes moy si vous avez paie  
tous les marchands conformement  
au memoire que vous ay  
donne. Je vous revoailles

Les cinq différentes piéces ey après  
qui seront trouvées parmi les lettres que  
je ferme ce recueil sont en français et  
en espagnol et paroissent relatives aux  
guerres de Catalogne de 1693.

Sur que dans l'entente de cette dernière campagne  
on considérait la multitudine des ennemis qui attaquaient  
ce Royaume, le lieu et leur union, les forces de leurs  
troupes, et le nombre de leurs vaisseaux, lequel j'assure  
que nous avons en la personne du Roi pourroit facile  
rassurer contre les apprehensions que sera apres  
si redouables pouvoient donner si justement.

Cependant nous avons vu monseigneur arrêter  
les forces reboulo l'Allemagne, passer le Rhin  
et la veille des armes ennemis faire subir une batelle  
au Roi dans leur pays, et dissiper par sa prudence  
les projets de cette orgueilleuse nation qui partage  
au printemps dans ses idées les provinces du Royaume  
pour faire faire durant l'hiver son aucre oblong  
animosité, nous avons veu en membre de son armée  
du Roi remporter plusieurs victoires plus célèbres  
victoires que longtemps gagner, une troisième  
a fait voir que les armes de l'Empereur et du  
Roi d'Espagne ne pouvoient garantir de la  
sûreté des viles du Roi en premier, qui, bâtie au  
suprême et de l'alliance espagnole. On fai  
posséder ces villes qu'aucune peine que la France  
ou son empereur de toutes parts sur la terre ait pu

vaincre en temps que la mer la plote d'anglois  
joins a celle de hollande. faire des sacrees  
dans leur pays, et arracher a ces nations la  
de la mer, dont elles avoient fait jusques a  
cette heure le principal siège de leur van  
Mais apres la protection que Dieu donne  
visiblement a la piste du Roy et a la partie  
armes, est aux armes cousins et a la piste  
du Prince que nous sommes reducables de  
beaucoup plus, que ceux qui ont l'honneur  
commander des armes ne sont qu'incapables  
que leurs bonnes. Cest qui preuue tout le  
des ennemis, cest luy qui enseigne aux Ju  
de le rendre inutiles, et qui repandant en ma  
tenu les lumieres dans toutes les paroissies differ  
du Royaume anime sous son courage, et  
sous parfaite prudence, et nous defend la gloire  
contre tous nos ennemis. Cependant quelqu  
que soit le genie de ce prince il ne peut pas  
du concours des corps feroces. Tous les corps  
feroces, & toutes les courees du Royaume  
les particulierement concourent a l'enry pour  
se faire communer et pour la gloire du Roy

Et pour vous mrs dont la conduite passee est  
en que certaine de celle que vous aurez a l'ame  
pour le service de la reine. Il n'est pas necessaire  
de vous y exister dans une conjoncture, et le Roy  
me ayant plusieurs commandes de vous apres  
aujourd'hui de la continuation de ses bonnes  
et de sa protection. Je m'agiuue au plain  
de l'ordre de la reine. Et je profite de cette  
occasion pour vous renouveler encor les  
assurances de mon attachement aux intérêts  
de la province et de la passion que j'ay de  
vous pouvoir temoigner par mes priuies.  
C'est une et la consideration que j'ay pour  
ceux qui composent cette illustre assemblée.

Ms. Jean de Luxembourg, le 20 d'août

Monseigneur hier la <sup>me</sup> 3<sup>e</sup> confirme avec Don Louis  
rancis quelle je tenais de le Roi de Navarre, et mes que  
de Montdejuz, & autres grande Espagnes en foyers  
principaux suffisent mesme a l'assurantement de  
Son Em. ou j'eusse regalez une rapide collation  
mais sans que cela parut affecte a une mauvaise  
perso galante. Il suffit de dire que m le marchand  
de Clermont fut fort charge de l'affaire, Lescure,  
Caillot, & les autres francois reproposent officiel-  
lement dans l'apertement de Don Louis, & tous les  
nobles les virent en proffant, mais aucun ne  
les aborda. Il semble que l'expedition va  
avoir peu lenttement, si ce n'est les Espagnols  
auront le faire un autre que son Em. cette  
bataille n'inquietoit, & me seroit supporte. M.  
de Pimontel depuis 4 jours n'a plus negocie  
entre les mains, quoiqu'il soit toujours herbier  
au prie des foyers d'Anthoni, Cest un secrétaire  
d'état nommé Don Pedro Coloma qui traite  
actuellement avec M de Lescure qui pour est effect  
venez au Anduze, n'Il reçut les ordres de  
Coloma qui fit le service a Fontenay, sans  
veoir le foyeur Don Louis, on dit que le  
chambellan Don de Pimontel qui est un  
perso galant homme vint de ce que Don  
Louis a juge que sans faire tout aut plus

Con pedro Coloma il ne pourra lui offrir la  
negociation étant secrétaire des armes que  
celle est de sa charge. D'autre qui font les  
procuratifs disent que cest que les grands  
hommes sont delivrés en fait de gloire  
et cest de leur prudence de  
donner le change à la renommée qu'ils  
se portent que quelque nom fait  
plus de bruit que le leur dans des  
negociations déclarées, celle par exemple  
que cette même paix générale. Il y a une  
autre notifice que Chapun s'imagine  
à sa fantaisie, mais on finit M de  
Grimont ne laisse pas deviner dans  
l'importance de don Louis à la constance  
de passer au nôtre, & d'y avoir le  
meilleur aplaudissement qu'il y aura  
en provenant.

On n'a pas encore résolu avec certitude le jour  
qu'on retournera à la conférence, on dit que  
ce sera jeudi.

M. le maréchal de Grammont <sup>ministre</sup> traîte naf des m.  
gouvernement Espagnole il y aura festin bientôt  
à la Italiene.

82  
estatut de la conférence 21. Ecouté ce Jour de l'an  
en retourne son avis à la conférence pour la 2<sup>e</sup> fois  
pour envoyer une liste des secrétaires tenants qui seront  
choisis pour accompagner 15. l'assemblée fois. Il mettent  
aussi rang garde au le distrait on le voulut ainsi que  
que le nom d'assent à la bouchée, vous verrez aussi  
la liste des Espagnols qui viennent à la conférence.

Général de l'ordre 1<sup>er</sup> Cavallier particulier  
qui accompagnent M<sup>me</sup> don Louis de Haro

don miguel de la Riva  
el Duque de Najar  
don Martín de Cárdenas  
el Conde de Linare  
el marquis de Montijo  
el Conde du Conde de  
el Conde de Alba  
don Rodrigo Moctezuma  
don Gregorio Gutiérrez  
don Gaspar Bonifaz  
Pedro Tolosa  
don Manuel Coloma  
Joseph Gonzales  
don Francisco Ramos  
don Pedro Salcedo  
don Pedro Narváez  
don Fernando de Zuñiga  
don Antón de Salamanca  
don Juan Antón de Velasco  
don Juan de Noroña  
don Luis de Borja  
don Antón de Coya  
don Francisco de Pineda  
don Martín de Balaguer  
don Pedro Flores  
don Juan Andrade  
don Pedro Corrillo  
don Antón de Frías  
don Baltazar de Rada  
don Pedro de Mayo  
el Conde de Batanda  
don Bernabé de Torre  
don Juan Antón de Gómez  
don Pedro Fernández  
don Gonzalo Chacón

Noms des suivants finis 16<sup>me</sup>  
M. le maréchal M. de Grammont  
M. le comte de Guiche  
M. le comte de Souys  
M. le marquis de Pojana  
M. le comte de Toulonçon  
M. le maréchal  
M. le baron de Segur

Le Bailly de Fourche  
M de l'Isle  
M le Bourg de l'Isle  
de l'archevêque de Lyon  
M l'archevêque de Charente  
M l'archevêque de Bayonne  
M l'archevêque de Poitiers  
M l'archevêque de Paris  
M l'archevêque de Reims  
M l'archevêque de Cambrai  
M le cardinal Mayne  
M d'Orléans  
M de Carpentras  
M de Lorraine  
M l'archevêque de Régemont  
M de la Rochefoucauld  
M de la Motte  
M l'archevêque de Dax  
M de Comminges  
M de Lombez  
M l'archevêque de Toulouse  
M le marquis de Bonfons  
M l'archevêque de Joncet  
M le chevalier Gouillotin  
M de Champs, M de Fréminville  
M le baron de la Baffe  
M le comte de Montespan  
M le seigneur de Grignan  
M l'abbé Fabry, M de Modave  
M l'abbé Joly, M Rose  
M de Bausmeau M de Roquemont  
M de Guichard M de Bonfons  
M l'abbé de Bontrengier, M de la Motte-Lénaire  
M de l'Isle M de Jarnac  
M de Villeneuve M de Suffrage  
M le baron de Gonzague  
M de Lus, M le comte de Grance  
M l'archevêque de Pontoise  
M l'archevêque d'Orléans  
M de Périgord, M de la Fumé  
M de la Motte de Génosse

Liste des places qui sont rendues aux armées du Roi ou celles des amis depuis le 2. Juin jusques auz. du mème mois Inclusivement
Orsay
Rimberk
Burick
west
Le fort de la lipo.
Rees la ville
Lefort de Rees
Emmerik
Le fort deschenek
arnhem
wagenigen
Rhenen
wick diuerslede
a mersfort
ostrecht
vorden
Naarden
harderwick
Elbourg
Campen
hatt en
Zuphen
Dosbourg
Dotcken
Knotzembourg
ou fort denimégue
Fiel dans le —
beitcau
Wern
S. andric des
de lisle deboumd
ettonfort

lantes ces places ont au Roy En-  
particulier autre longres fauquemont  
et maistreyk Zwol Cetté place est amoitie  
au Roy et moitié a esté de Ottunster  
et chacun q' met la moitié de la  
garnison

Deuenter

Brevoordt

Groot

Zorckelo

Lokem

oyuent

Les sept places derniers sont aux  
alliez Depuis le Roy apris

Nimmequen

grane

Ereuccoeur

Le fort D'engelen

et les alliez ou Munster Coeuorden

Bourtang

stanck

Iwalsluis

Bloisil

Haciendose adelantado a las fronteras de sus Reynos  
en los Primeros El muy alto muy exelente y muy  
Poderoso Principe el Rey Catholico Don Felipe  
quarto nro Señor y el muy alto muy exelente  
y muy poderoso Principe el Rey Xptianissimo  
Luis octavo quarto, con la ocasión del  
casamiento del dho Rey Xptianissimo con la  
sra<sup>ra</sup> Infanta Dona Maria Thesia, descendiendo  
sus Magestadz hacer mas solemne y autentico  
el acto del Juramento que son obligados aprestar  
respetuamente para la observancia y cumplimiento  
el traido de Paz concluido y firmado a los diez  
de Noviembre del año proximo pasado, en lugar  
de enviar y diputar personas de su parte cada uno  
de sus Magestadz para testigos del acto y solemnizar  
de la prestacion del dicho Juramento han resuelto  
hacerle publicamente el uno en presencia del otro  
en la casa fabricada para las visitas de sus Magestadz  
en la lla llamada de los Faisanes en el Rio de  
Vidassou, y para cumplirlo y executarlo se auocaron  
sus Magestadz en la dicha casa a seis del presente  
mes de Junio y en presencia de mi Don Fernando  
de Fonseca Ruiz de Contreras Marques de la Lapilla